

Ressources budgétaires 2009 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Additif à la délibération du 11 décembre 2008

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs des installations sportives pour l'année 2009 :

Installations sportives

A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	2008	Proposition 2009	% augmentation
Stade Honneur			
Droit fixe de location	136,50 €	138,50 €	1,47
Droit proportionnel : pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
Droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	511,00 €	518,00 €	1,37

B. Location du Palais des Sports

	2008	Proposition 2009	% augmentation
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	207,00 €	210,00 €	1,45
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	360,00 €	365,00 €	1,39
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 294,00 €	1 313,00 €	1,47
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	929,00 €	943,00 €	1,51
<i>Tarif 3</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants : forfait	228,00 €	231,00 €	1,32
<i>Tarif 4</i>			
Manifestation non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	8 800,00 €	8 932,00 €	1,50
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 364,00 €	3 415,00 €	1,52
Caution du montant de la location			

	2008	Proposition 2009	% augmentation
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	150,00 €	152,00 €	1,33
Gymnase annexe - Utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
une journée (jusqu'à 22 heures)	155,00 €	157,00 €	1,29
une demi-journée	103,50 €	105,00 €	1,45
Caution du montant de la location			
Salle convivialité rez-de-chaussée			
une journée (jusqu'à 22 heures)	310,00 €	315,00 €	1,61
une demi-journée	207,00 €	210,00 €	1,45
Soirée	619,00 €	628,00 €	1,45
Caution du montant de la location			
Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			

C. Installations sportives municipales

	2008	Proposition 2009	% augmentation
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, ligues, fédérations, scolaires et universitaires :			
Salles de réunions : une journée	95,00 €	96,50 €	1,58
Salles de réunions : une demi-journée	48,70 €	49,50 €	1,64
Gymnases : redevance horaire	31,00 €	31,50 €	1,61
Terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	49,20 €	50,00 €	1,63
Terrains stabilisés : redevance horaire	12,40 €	12,60 €	1,61
Terrain synthétique : redevance horaire	26,90 €	27,30 €	1,49
Plateau EPS : redevance horaire	7,30 €	7,40 €	1,37

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions tarifaires.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.